

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAZADAIS

Séance du Conseil Communautaire du 31 mars 2021

N° Délibération	DE_31032021_14
Nombre de conseillers en exercice	52
Nombre de conseillers présents	44
Nombre de conseillers absents	8
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de suffrages exprimés	51

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 31 mars à 20h30, le Conseil Communautaire du Bazadais, dûment convoqué le 25 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de LAVAZAN sous la présidence de Nicole COUSTET.

Etaient présents :

Aubiac : Valérie BELIS

Bazas : Richard BAMALE, Danielle BARREYRE, Isabelle BERNADET, Jean-Bernard BONNAC, Isabelle DEXPERT, Patrick DUFAU, Marie-Bernadette DULAU, Bernard JOLLYS, Isabelle POINTIS, Julien RIVIERE, Laurent SOULARD

Bernos-Beaulac : Didier LAMBERT, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL

Birac : Jean-Pierre MANSEAU

Captieux : Didier COURREGELONGUE, Christine LUQUEDEY

Cauvignac : Nicole COUSTET

Cazats : David ATTIMONT

Cours-les-Bains : Jacques LAGARDERE

Cudos : Bernard DAURIAN,

Escaudes : Philippe MONNIER

Gajac : Pascal LOSSE

Gans : Jean-Baptiste DOUSSOU

Giscos : Fabienne BARBOT

Goulade : René CARDOIT

Grignols : Lucienne BIES, Françoise DUPIOL-TACH

Labescau : Denis ESPAGNET

Lados : Martine FRANCELIN

Lartigue : Philippe LAMOTHE

Lavazan : Henrique CHANFRANTE

Le Nizan : Michelle LABROUCHE

Lerm-et-Musset : Stéphane ESPUNY

Lignan-de-Bazas : Jacky DARTHAIL

Marimbault : Sébastien TAMAGNAN

Marions : Adeline PORTET

Masseilles : Nicole VIGNE

Saint-Côme : Serge MOURLANNE

Saint-Michel-de-Castelnau : Michel DARROMAN

Sauviac : Michel AIME

Sendets : Eric VIGNEAU

Sigalens : Jean-Marc VAZIA

Sillas : Michel DESQUEYROUX

Absents ou excusés	Amandine BARBERE, Patrick CHAMINADE, DUPIOL, Jean-Luc GLEYZE, Morgane LE COZE, Alain MICHEL, Marie Agnès SALOMON
---------------------------	--

Pouvoirs de	Amandine BARBERE à Isabelle DEXPERT Patrick CHAMINADE à Françoise DUPIOL-TACH Francis DELCROS à Isabelle BERNADET Jean-Claude DUPIOL à Bernard DAURIAN Jean-Luc GLEYZE à Christine LUQUEDEY Alain MICHEL à Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL Marie-Agnès SALOMON à Jean-Bernard BONNAC
--------------------	--

Secrétaire de séance	Isabelle DEXPERT
-----------------------------	------------------

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

RAPPORT N°05 – REPARTITION DES FRAIS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA COMMUNE DE BAZAS CONCERNANT LA FOURNITURE, LA POSE ET LE RACCORDEMENT DE 6 MATS D'ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Serge MOURLANNE

Objet de la délibération

Répartition des frais entre la Communauté de Communes et la commune de Bazas concernant la fourniture, la pose et le raccordement de 6 mâts d'éclairage public

Exposé

Considérant que les travaux de construction de la future résidence autonomie de Bazas nécessitent la création d'une nouvelle voie ;

Considérant que la Communauté de communes du Bazadais, par délibération en date du 26 janvier 2021, s'est engagée à financer les travaux de voirie à hauteur de 2/3 du coût total, le reste demeurant à la charge de la commune de Bazas ;

Considérant que de tels travaux nécessitent de manière complémentaire la fourniture, la pose et le raccordement de 6 mâts d'éclairage par la régie municipale de Bazas ;

Considérant que les aménagements envisagés présentent un intérêt tant pour la Communauté de communes du Bazadais que pour la commune de Bazas ;

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

- ⇒ **D'APPROUVER** le financement des 2/3 du coût total des travaux qui seront réalisés par la régie municipale de Bazas dans le cadre de la création d'une nouvelle voie destinée à desservir la future résidence autonomie ;
- ⇒ **DE PRECISER** que cette délibération n'a de valeur juridique que si le conseil municipal de la commune de Bazas adopte une position concordante.

Envoyé en préfecture le 05/04/2021

Reçu en préfecture le 05/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-200043982-20210331-DE_31032021_14-DE

Abstention de Jean-Marc VAZIA

Votants : **51**

Abstention : **1**

Pour : **50**

Contre : **0**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Fait à Grignols, le 1^{er} Avril 2021.

La Présidente,
Nicole COUSTET